

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT

DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
LODEVE

Séance du 3 Avril 2024

Commune de
PAULHAN

N° 2024/04/12

Date de la convocation	27/03/2024
	Exprimés : 22
Présents : 18	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le trois Avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. GASC Carine, BIROUSTE Pascal, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations :

- Mme DAVIT Hélène à Mme RICARD Christine
- Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory
- Mme AMMARI Hanane à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique

Objet : Installation de brasseurs d'air – école F. Dolto
Demande de subvention auprès d'HERAULT ENERGIES -

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-12-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat départemental d'électrification de l'Hérault, Hérault Energies, propose entre autres aux collectivités adhérentes la possibilité d'obtenir des aides financières pour toutes les actions menées par celles-ci en vue de réaliser des travaux en matière de maîtrise de l'énergie.

Monsieur le Maire signale qu'un diagnostic thermique a été réalisé en 2023 sur l'école maternelle F. Dolto. A l'issue plusieurs préconisations ont été faites et des travaux visant à un confort d'été sont envisagés.

Ainsi, la municipalité sensible aux enjeux de la ville de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique, souhaite installer des brasseurs d'air dans chacune des cinq classes, du hall d'entrée et de la salle de motricité.

L'installation proposée permettra une baisse des températures et un confort pour les utilisateurs.

Monsieur le Maire précise que ce type de projet est éligible au dispositif d'aide d'Hérault Energies au titre de la rénovation et amélioration énergétiques du patrimoine public.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Après avoir ouï l'exposé de son président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver l'installation de brasseurs d'air à l'école maternelle F. Dolto.
- DECIDE de solliciter l'attribution de l'aide financière auprès d'HERAULT ENERGIES au titre de la rénovation et amélioration énergétiques du patrimoine public.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.



Le Maire
Claude VALERO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20240403-2024-04-12-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024